

Natura 2000 : deux projets de restauration

Le comité de pilotage Natura 2000 du site « **Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts** » présidé par Michel Deriez s'est réuni vendredi salle de l'Enclos. La réunion a aussi été menée par Mickaëlle Rousseleau, directrice de l'Association pour le développement du bassin-versant de la Baie de Bourgneuf présidée par Noël Faucher, et par Julie Ayçaguer, chargée de mission Natura 2000. Y ont assisté une cinquantaine de personnes représentant 41 communes de Vendée et Loire-Atlantique.

« **En 2003, un premier document d'objectifs qui visent à protéger les habitants (marais, dunes, forêt et estran) a été élaboré. 2011 a vu l'approbation du document d'objectifs pour la préservation des oiseaux** », souligne le président.

« **Depuis la création des mesures agri-environnementales en 2007, un grand nombre d'agriculteurs et de sauniers travaillant sur plus de 17 200 ha de prairies et 260 ha de marais salants ont bénéficié des aides Natura 2000 pour un montant de 17 105 000 €.** »

Ce sont aussi près de 30 collectivités et particuliers qui ont obtenu un soutien financier pour des actions telles que le nettoyage raisonné des plages, la restauration de lagunes, l'élaboration d'outils de sensibilisation ou encore la réalisation de travaux d'entretien du marais.

Les perspectives 2012

Dans le cadre du projet de



Michel Deriez, Mickaëlle Rousseleau et Julie Ayçaguer.

biodiversité du ministère, deux projets ont été retenus dans les Pays de la Loire : la restauration dunes des Pays de Monts pour un coût de 295 000 € et la restauration du marais de Noirmoutier pour la somme de 510 000 €.

La charte du contrat Natura 2000 a été évoquée avec des renouvellements de dossiers pour Les Moutiers en Retz et Barbâtre. « **Actuellement la commune de Saint Hilaire de Riez se positionne afin de signer un contrat pour ses plages et bien d'autres projets sont en cours.** »

Le curage de fossés sera renouvelé. Des demandes de subventions pour valoriser le secteur et la liste synthétique des principales espèces exotiques envahissantes végétales et animales ont été évoqués. Un point sur la cartographie de la future zone humide du Nord-Ouest Vendée a été fait pour répondre au nouveau traité international de « **Ramsar** » qui sera une copie de la zone Natura 2000 et qui sera porté par les comités de pilotage.